

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante intitulée :

### PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-60-1

« Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-60 autorisant l'occupation d'un terrain et d'un bâtiment aux fins de l'usage « entrepreneurs et matériaux de construction » prévu au 13160, boulevard Métropolitain Est – district de Pointe-aux-Trembles ».

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **29 septembre 2017** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE** cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 11 octobre 2017.

Le secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Alain Roy, LL.M., O.M.A.

*Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*